



Semaine du 22 avril 2024 au 28 avril 2024

N° 2859



LES NOUVELLES RÈGLES PROFESSIONNELLES APRÈS LES RÉFORMES DE LA DÉONTOLOGIE ET DE LA DISCIPLINE

Depuis plusieurs années, le CSN et l'État considéraient que les règles de déontologie devaient être réécrites et codifiées et que la discipline ne devait plus être l'apanage exclusif de notre profession ; L'heure était venue d'éviter « l'entre-soi », mal ressenti tant par les pouvoirs publics que par les usagers. Moderniser, simplifier et rendre intelligibles nos règles professionnelles : pendant deux ans, le CSN a ainsi engagé une grande réflexion sur ces sujets, en mandatant tout particulièrement la Commission Discipline et Déontologie à ce propos.

La loi de décembre 2021, dite [« loi pour la confiance dans l'institution judiciaire »](#), est le point de départ légal de cette réforme. Elle pose les bases de la déontologie et de la discipline des officiers ministériels (articles 31 à 41).

Le cahier des charges de l'État était d'écrire un [code concis](#) (28 articles), clair, lisible et compréhensible par tout citoyen et accessible en deux clics. Du fait de la concision du code, il était nécessaire d'élaborer un document complémentaire pour l'expliquer.

C'est ainsi que le [Règlement Professionnel Notarial \(RPN\)](#) est entré en vigueur le 1er février dernier, en même temps que le code de déontologie.

À côté de la déontologie, la Discipline notariale a été également entièrement réformée à la suite de la même loi « confiance » et d'une ordonnance du 13 avril 2022. Ont notamment été créées des juridictions spécialisées interrégionales, ainsi qu'une Cour Nationale d'Appel.

Ces réformes ayant profondément modifié la matière, la tenue d'une formation est apparue essentielle pour permettre à chacun

de comprendre l'esprit du texte et mettre à jour ses connaissances : *plume, tiers-lieu, dénomination, conciliation, mesures administratives...*

En ma qualité de Délégué de notre Cour, j'ai travaillé à l'élaboration de ces textes au sein de la Commission Discipline et Déontologie, alors présidée par Thomas GRUEL, notaire au Havre. Actuellement juge à la Cour Nationale de Discipline, Thomas GRUEL sera à mes côtés le 25 juin prochain à Caen, pour vous donner les clés de lecture et de compréhension de ces nouveaux textes.

Je vous invite à vous inscrire sans tarder à cette formation que la chambre a souhaité rendre obligatoire pour au moins un notaire par office.

Me Olivier VARIN
Délégué de la Cour au CSN



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS

**FORMATION
OBLIGATOIRE**

LES NOUVELLES RÈGLES PROFESSIONNELLES APRÈS LES RÉFORMES DE LA DÉONTOLOGIE ET DE LA DISCIPLINE

Inscription obligatoire pour au moins un notaire par office.

Cliquez [ICI](#) ou rendez-vous dans la rubrique Formations du Fil d'infos.



CARTON PLEIN SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Notre série de posts décalés atteint des records de visibilité auprès de notre communauté grâce à votre engagement et à vos nombreux partages :

"Maître Yoda" + de 21.000 impressions - 132 partages

"Super héroïne" + 18.000 impressions - 118 partages

Et déjà 12.400 impressions et 127 partages pour "Harry Potter" posté hier !

On compte sur vous pour continuer à relayer notre communication et amplifier les messages du notariat2normandie !



RÉSERVATION HÔTELIÈRE CONGRÈS DES NOTAIRES

Le 121ème Congrès des Notaires se tiendra à Bordeaux du 25 au 27 septembre prochain.

Les réservations hôtelières étant compliquées sur cette période, nous avons posé une option à l'Hôtel La Zoologie **** .

Pour réserver l'un de ces hébergements, cliquez [ICI](#).

Identifiant : CAENNOTAIRES2024

Mot de passe : CAEN2024

Les dates ne sont pas enregistrées automatiquement, vous devez les sélectionner manuellement. Vous avez une amplitude de séjour possible du 24 au 28 septembre (4 nuits) soit en single (1 lit double pour 1 personne) soit en double (1 lit double pour 2 personnes).

Vous devrez utiliser les mêmes identifiant et mot de passe que les années précédentes si un compte est déjà créé.

En cas de mot de passe oublié, contactez Madame Tatiana CUFFEL à l'adresse suivante : notaires@bnetwork.com

Attention, fermeture de la plateforme de réservation dédiée à la Chambre le 16 mai prochain.

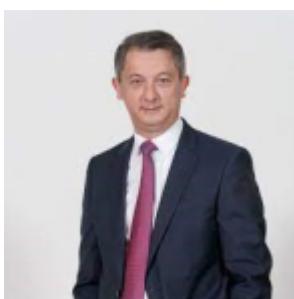


FORMATION REPORTÉE

La formation initialement prévue le 17 juin prochain sur " **QUELS RISQUES PÈSENT SUR LES CONSTRUCTIONS IRRÉGULIÈRES ?**" est reportée au jeudi 27 juin 2024.

Si vous êtes déjà inscrit(e), votre inscription est automatiquement reportée à cette nouvelle date.

En cas d'impossibilité, merci de contacter : formation.ci.caen@notaires.fr.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'AL

Frédéric PHAN THANH, notaire associé à La Baule (44), a été élu Président de l'AL, Assemblée de Liaison des notaires de France.

L'assemblée de liaison est le lieu unique des débats de l'ensemble du notariat. Avec ses plus de 700 membres, elle constitue un laboratoire d'idées pour l'évolution de la profession.

Les notaires de notre compagnie seront également appelés à renouveler les membres de l'AL lors de l'AG du 23 mai prochain.



Centenaire Arrondissement Avranches – Mortain

Les notaires de l'arrondissement Avranches-Mortain ont célébré le centenaire de leur arrondissement lors d'une sortie festive à Jersey le vendredi 19 avril dernier.

Retrouvez les photos de cette journée en cliquant [ICI](#).



LA BANQUE DES TERRITOIRES VOUS INFORME DES IMPACTS CONCERNANT LE MOIS DE MAI 2024

Le mercredi 1er mai, fête du Travail, jour férié légal en France et à l'international, les règlements des systèmes de place ne seront pas assurés.

Les Centres de Services Bancaires (CSB) seront fermés.

La banque en ligne CDC-Net sera ouverte comme un dimanche.

Les virements :

Les virements saisis dans les logiciels de comptabilité (EDI) en date du mercredi 1er mai seront traités en date du jeudi 2 mai.

Sur la banque en ligne CDC-Net :

- Tout virement interbancaire unitaire SEPA émis en date initiale du mardi 30/04, validé après l'horaire de comptabilisation de 11h, sera traité en date de règlement du jeudi 02/05.
- Tout virement interbancaire urgent et de gros montant (VGM) émis en date du mardi 30/04 et validé après l'horaire de comptabilisation de 16h, sera traité en date de règlement du jeudi 02/05.
- Les virements de masse SCT en date de règlement du mardi 30/04 devront avoir été impérativement validés au plus tard à cette date avant 8h dans CDC-Net. Passé ce délai, les clients prendront le risque d'un recalcul de date de règlement au jeudi 02/05.
- Tous les virements transmis et validés le mercredi 01/05 seront traités en date de règlement du jeudi 02/05.
- Les services d'Instant Payment (IP) en émission sont ouverts le mardi 30/04 de 7h à 22h. Le service est fermé le mercredi 01/05.
- Les restitutions magnétiques de la journée du mardi 30/04 seront disponibles le jeudi 02/05. Il n'y aura pas de restitution pour la journée du 01/05.

Une configuration inédite avec la présence de 2 jours fériés consécutifs, le mercredi 8 mai, Victoire 1945, et le jeudi 9 mai, Ascension, non fériés à l'international, sont deux journées ouvertes aux échanges et aux règlements interbancaires. De plus, de nombreuses entreprises ne travailleront pas le vendredi 10 mai, seul « pont naturel » du mois. Il s'agit, également, d'une journée ouverte aux échanges et aux règlements interbancaires.

Les Centres de Services Bancaires (CSB) seront fermés le mercredi 8 mai et le jeudi 9 mai. Ils seront ouverts le vendredi 10

mai (sauf les CSB de Mâcon et d'Ile de France).

Les virements :

Les virements saisis dans les logiciels de comptabilité (EDI) en date du mercredi 8 mai et du jeudi 9 mai seront traités en date du vendredi 10 mai.

- Sur la banque en ligne CDC-Net, les virements sont exécutés selon les règles, dates de règlement et horaires de comptabilisation habituels au cours de ces trois journées, sans différence avec une semaine de travail habituelle.
- Les services d'Instant Payment (IP) en émission sont ouverts durant ces trois journées de 7h à 22h.



DÉCLARATION LSN RC - PLATEFORME DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ICI](#)

CLÉS REAL

15
MAI

[S'inscrire](#)

05
JUIN

[S'inscrire](#)

FORMATIONS

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Mai

15 - 16

SÉMINAIRE OBLIGATOIRE
NOTAIRE NOUVELLEMENT NOMMÉ

15

NOUVEAUX POINTS DE VIGILANCE SUR LES AVANTS-CONTRATS ET LES DIAGNOSTICS

28

**FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS :
DÉTECTION, OUTILS ET
SOLUTIONS**

Juin

11

**BIOÉTHIQUE, PMA, ADOPTION ET
ÉTAT CIVIL : LE RÔLE DU
NOTAIRE EN MATIÈRE DE
FILIAISON**

20

**ACTUALITÉ DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
SUCCESSION ET DONATION**

27

**QUELS RISQUES PÈSENT SUR
LES CONSTRUCTIONS
IRRÉGULIÈRES ?**

13

**REGARDS CROISÉS :
EXONÉRATION DUTREIL -
Transmission de sociétés ou
d'entreprise par succession ou
donation**

25

**APPRÉHENDER LES NOUVELLES
RÈGLES PROFESSIONNELLES
ISSUES DU CODE DE
DÉONTOLOGIE ET DU RPN**

Septembre

10

**Ne plus craindre le propriétaire
endetté !**

16

**FACE A L'OBLIGATION
D'INFORMATION : LE POINT SUR
LA RÉDUCTION DES
LIBÉRALITÉS**

Octobre

16

**ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET
JURISPRUDENTIELLES EN DROIT
RURAL**

Novembre

07

**Actualités des rectifications
fiscales en TVA immobilières,
plus-values professionnelles et
changements de régimes fiscaux**

26

**SÉPARATION COUPLES HORS
MARIAGE : PROBLÉMATIQUE DE
L'INDIVISION**

Janvier

23

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DU
DIVORCE ET E-DCM

NOUVEAU

NOUVELLES FORMATIONS EN LIGNE !

Mardi 25 juin 2024 : [LES NOUVELLES RÈGLES PROFESSIONNELLES APRÈS LES RÉFORMES DE LA DÉONTOLOGIE ET DE LA DISCIPLINE](#) - Formation Obligatoire pour au moins un notaire par office.

Mercredi 16 octobre 2024 : [ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES EN DROIT RURAL](#)



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

ALTERNANCE LICENCE PRO MÉTIERS DU NOTARIAT

Calvados

2024-2025

27
AVRIL

DÉMISSION

Me Jessie BISSON, notaire salariée, SCP BODARD et BROHIER à Lisieux.

ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

CHERBOURG-EN-COTENTIN

AGENDA DES ÉLUS

02
MAI

Code de déontologie et RPN :
Formation par deux intervenants du CSN à destination des membres du Bureau et des permanents chargés de la déontologie dans les locaux de la Chambre interrégionale de discipline à Rennes

SUCCESSIONS

Calvados :

LUCAS Jacqueline Henriette
Fournier
CASTEJON JOEPH JEAN
MOREL Georges
LECARPENTIER Léon
ZVENIGOROSKY ALEXANDRE
LAGUESTE Charles
GONGORA MICHEL
BLONDEL Odette
LUCAS Michel
DUHAMEL Jacky
CHARDIN Jack
FOREST Marguerite
MAUBLANC DE CHISEUL
Marguerite
LEROYER Monique
CHAPLAIN THIERRY
MORAND Ernest
MASSERON CHRISTIAN
NIVAUT DOMINIQUE
CORDIER PIERRE
BOUCHAREB Selima

Manche :

LABBE HERPERS GEORGETTE
GARNIER JEAN ANDRE
ANFRAY JEAN CLAUDE
BISSON EDITH
CADIEU THERESE
BAILLEUL COLETTE
MOULIN FABIEN
DIAS DOS SANTOS Yolande
GENEVEE SOLANGE
HELIE ROLAND
CROCHET ARLETTE
RENAULT YVETTE
BEUVE CLAUDE
CAUCHARD REMY
DESDOIT Gérard
LEBICTEL Maurice
DELALANDE SIMONNE

Orne :

BOUST Denis
DESSAY Genevieve
CHRISTIAN Simon
CHERKIT DIDIER
GUILLAS ÉPOUSE LELIÈVRE
Jeanine Monique Mélanie
GUIBET Marcel
LEVEQUE Henri

Autres :

HAMER Rolande Emilienne
Andrée
KOSZTELA MAURICE MARCEL
ANTOINE



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)